Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260408-DE_33_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents : 02
Nombre de pouvoirs : 00
Date de convocation : 31/03/2026 et 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, LE FUR BASLÉ Frédérique, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, POREE Sébastien, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absents excusés : ROMÉ Cyril, CRESSANT Boris

Secrétaire de séance : HERVEÏC Sylvaine

OBJET DE_33_2026 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil Municipal proclame élu à l'unanimité les membres ci-dessous :

Délégués titulaires : ROMÉ Cyril, PATRIZI Guillaume et MOULIN Séverine
Délégués suppléants : SOREL Guillaume, LAUNAY Jean-Dominique et RONCIERE Lydie

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Sylvaine HERVEÏC

Le Maire,

Loïc LEBRET

MAIRIE DE BONNEMAIN 35 Ille-et-Vilaine